

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Califer, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 17, qui confie le pouvoir aux Préfets d'accorder des dérogations au travail le dimanche excessivement larges (sur les dates, sur le périmètre géographique, sur les secteurs d'activité concernés, etc).

Cet article 17 illustre la divergence fondamentale sur la vision de la société que nous avons avec la majorité présidentielle.

Alors que les députés signataires du présent amendement souhaitent que les activités marchandes soient réduites au moins un jour par semaine, afin de promouvoir des activités culturelles, sportives, associatives et tant d'autres, la majorité présidentielle propose ici une énième dérogation au travail le dimanche.

Nous ne pensons pas que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 doivent être le prétexte à toutes les dérogations, entre autres sur le travail du dimanche.

Au contraire, nous pensons que cet événement peut être un formidable tremplin pour affirmer au Monde une autre vision de la société, où l'activité marchande s'arrête au moins une fois par semaine.

Nous ne faisons ici que reprendre l'inspiration de François Mitterrand qui disait : "*Quand la France rencontre une grande idée, elles font ensemble le tour du monde.*"

Telle est la philosophie du présent amendement.